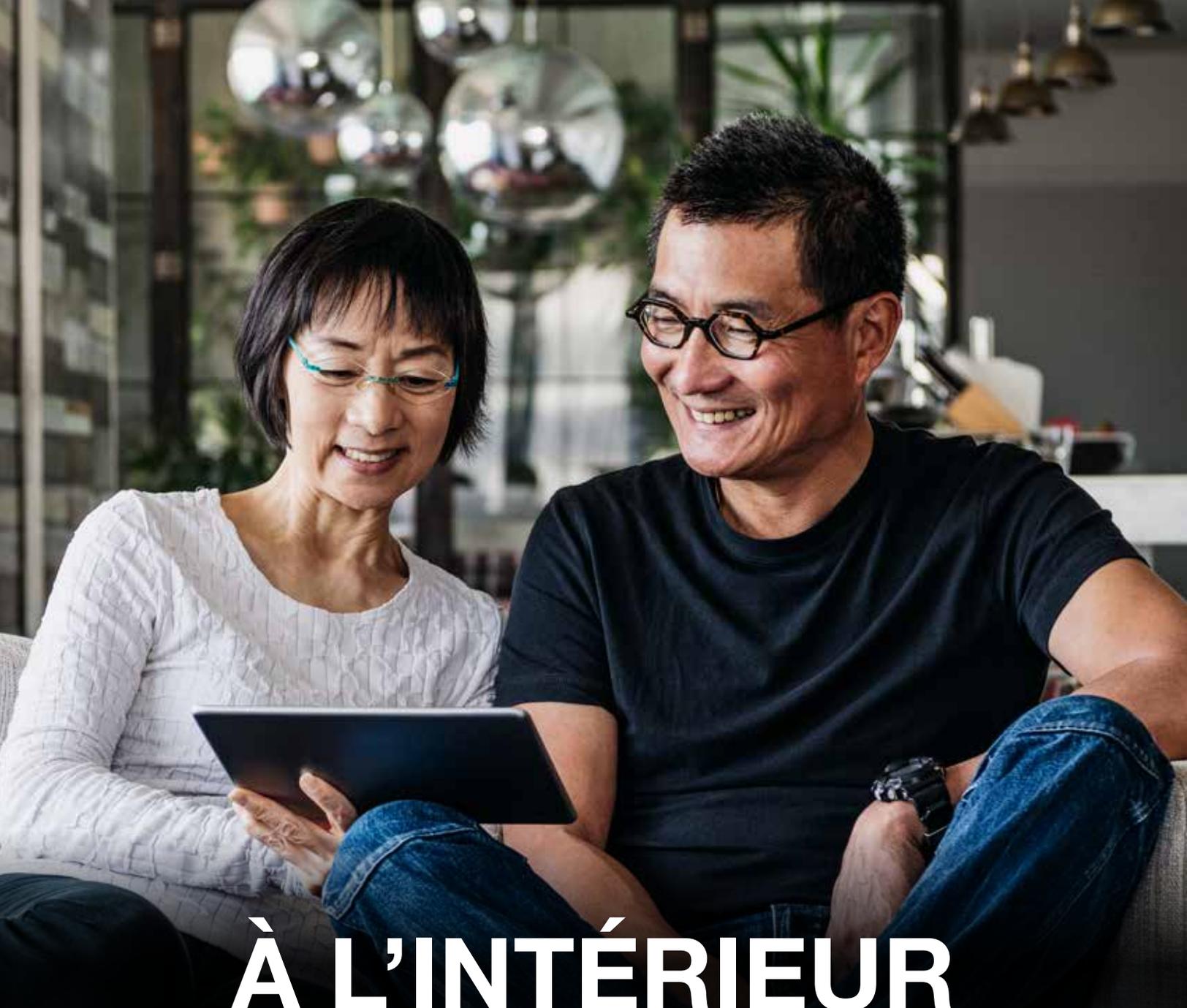




2021

GUIDE DU RÉGIME DES MRA

Assurance maladie, dentaire et voyage pour tout le personnel retraité du monde de l'éducation



À L'INTÉRIEUR

Choix d'un régime	04	Comparaison des régimes	14
Qui est admissible.	05	Comparaison des tarifs	16
Régime standard 4000	06	Proposition du régime des régime des MRA.	17
Régime Prestige 2500	08	Services/programmes importants compris dans tous des régime des MRA.	20
Régime Prestige 750.	10	Préparation à la retraite : liste de vérification	22
Assurance voyage	12		
Assurance dentaire	13		

**Pour obtenir davantage d'information,
veuillez communiquer avec le RAEO :**

Tél. : 1-800-267-6847

Sur Internet : raeo.com/raer

Par la poste :

CP 218, Waterloo (Ontario) N2J 3Z9

L'OSSTF/FEESO offre ses régimes d'assurance pour personne retraitée à tout le personnel du secteur de l'éducation, sans égard à leur affiliation. Les régimes d'assurance maladie des MRA sont gérés par le RAEO (Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario).

POURQUOI CHOISIR LE RÉGIME DES MRA?

- Pas de restriction d'âge et pas de frais d'adhésion. Offert à tout le personnel retraité du secteur de l'éducation en Ontario.
- Choix entre trois régimes d'assurance maladie, divers plafonds pour les médicaments sur ordonnance et la liberté d'augmenter ou de réduire la couverture au renouvellement.*
- Assurance voyage de luxe comprise dans tous les régimes des MRA. **Couvre les voyages de jusqu'à 95 jours consécutifs, nombre illimité de voyages par année.**
- Possibilité d'ajouter l'assurance dentaire en tout temps, sans pénalité.
- Demandes de règlement très simples faites en ligne. Quand vous présentez vos demandes de règlement en ligne, le remboursement est déposé directement dans votre compte bancaire.
- Accès gratuit aux services suivants :

Pharmacie d'Express Scripts Canada^{MC} — un service de livraison de médicaments à domicile qui couvre 100 % du coût de vos médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (90 % du coût des médicaments d'origine admissibles).

Edvantage — réductions exclusives de la part de divers partenaires de vente et fournisseurs de services.

Le programme Assistance soins aux aînés^{MC} — programme qui aide à naviguer dans la multitude de services de soutien et de programmes canadiens à l'intention des personnes âgées.

Programme de bourses d'études du RAEO — Nous offrons chaque année des bourses de 1 500 \$ à des étudiantes et étudiants au postsecondaire!

FeelingBetterNow[®] — programme de gestion de la santé mentale disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, en ligne et sur un appareil mobile.

CAREpath, programme d'assistance pour le cancerTM — programme qui aide à naviguer dans la multitude de services de soutien et de programmes canadiens à l'intention des personnes souffrant du cancer.

On donne plus d'information sur ces programmes aux pages 20 et 21.

La souplesse, c'est important

Vos besoins changeront au cours de la retraite et il est très important de jouir de la liberté d'augmenter ou de réduire votre assurance. C'est particulièrement important lorsque vous atteignez 65 ans, car le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) pourrait alors couvrir la majeure partie de vos médicaments sur ordonnance. Le Régime des MRA vous permet de réduire votre indemnité de frais de médicaments au moment du renouvellement (au 1^{er} janvier)* et de réduire ainsi vos primes mensuelles. Ne payez pas pour plus d'assurance médicaments qu'il vous faut. Pour en savoir plus à propos du Programme de médicaments de l'Ontario, rendez-vous au www.health.gov.on.ca et faites une recherche pour « PMO ».

*Les options du régime des MRA sont souscrites par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Au moment du renouvellement, vous pouvez augmenter l'assurance d'un niveau (p. ex., passer de Prestige 2500 à Standard 4000) ou la réduire d'un ou deux niveaux à la fois (p. ex., de Standard 4000 à Prestige 750, de Prestige 2500 à Prestige 750). Si vous réduisez votre assurance maladie, vous devez attendre deux ans pour l'augmenter.

CHOIX D'UN RÉGIME

Quel âge avez-vous? Combien dépensez-vous chaque année en frais de médicaments sur ordonnance?

Moins de 65 ans ► Si vous ne savez pas combien coûtent vos médicaments sur ordonnance, ne vous inquiétez pas. Appelez votre pharmacie et demandez quel est le coût annuel de vos médicaments sur ordonnance.

65 ans ou plus ► Si vous avez 65 ans ou plus, habitez en Ontario et possédez une carte Santé de l'Ontario valide, vous êtes admissible au Programme de médicaments de l'Ontario. Ce programme pourrait couvrir la majeure partie de vos médicaments sur ordonnance. Appelez votre pharmacie et demandez quel est le coût annuel de vos médicaments sur ordonnance qui ne sont pas couverts par le PMO. Utilisez cette donnée pour choisir le régime qui vous convient.

Le coût annuel de mes médicaments sur ordonnance est de :

(frais d'ordonnance exclus)



Le régime des MRA permet de choisir une indemnité de médicaments sur ordonnance en fonction des besoins actuels et éventuels :

Régime	Maximum annuel pour médicaments sur ordonnance	Quoi d'autre le régime couvre-t-il? Voir :
Régime standard 4000	4 000 \$	Page 6
Régime Prestige 2500	2 500 \$	Page 8
Régime Prestige 750	750 \$	Page 10

Rappelez-vous, votre choix n'est pas permanent! Nous offrons plusieurs régimes parce que nous savons que vos besoins changeront durant votre retraite et lorsque cela arrivera, vous pourrez augmenter votre assurance d'un niveau (p. ex., passer de Prestige 2500 à Standard 4000) ou la réduire d'un ou deux niveaux à la fois (p. ex., de Standard 4000 à Prestige 750, de Prestige 2500 à Prestige 750). Si vous réduisez votre assurance maladie, vous devez attendre deux ans pour l'augmenter.

Trouvez le régime approprié dans ce guide et servez-vous des points ci-dessous pour l'adapter à vos besoins.

- Choisissez l'assurance pour personne seule, pour couple ou pour famille.
- Assurez-vous que la prime mensuelle cadre dans votre budget.
- Assurez-vous de bien comprendre ce que couvre l'indemnité de frais de médicaments.

Quoi d'autre a de l'importance pour vous?

- Assurance voyage — **Couverture jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimité par année.**
- Soins de la vue.
- Services paramédicaux (chiropractie, physiothérapie, acupuncture, etc.)
- Indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits – comprise dans le Régime standard 4000 et le Régime Prestige 2500.
- Assurance dentaire — toujours facultative. Vous pouvez l'ajouter en tout temps sans pénalité et présenter des demandes de règlement immédiatement.

Remplissez le Formulaire de proposition à la page 17.

Si jamais vous avez de la difficulté à comprendre quelque chose ou à faire un choix, appelez-nous au 1-800-267-6847 et nous vous aiderons à trouver l'assurance appropriée.



Tous les membres retraités du personnel du secteur de l'éducation en Ontario, les membres de leur famille et leurs survivants peuvent demander l'assurance au titre du régime des MRA. Il n'y a pas d'âge limite pour passer au régime des MRA.

QUI EST ADMISSIBLE

Vous avez une personne à charge?

Les enfants à charge célibataires et sans emploi âgés de 21 ans et moins (de moins de 31 ans s'ils fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement) sont admissibles à l'assurance pour personne à charge. Il n'y a aucune limite d'âge pour les enfants à charge célibataires qui sont incapables de subvenir à leurs propres besoins en raison d'une déficience mentale ou physique survenue avant l'âge de 21 ans. L'assurance pour couple ne s'applique pas uniquement aux conjoints. Si vous n'avez pas de conjoint admissible, vous et un enfant à charge pouvez bénéficier du tarif pour couple.

J'ai fixé la date de ma retraite.

C'est le moment de faire votre demande.

Présentez votre demande avant la fin de votre assurance maladie actuelle pour vous assurer que les garanties du régime des MRA seront prêtes lorsque vous en aurez besoin. En faisant votre demande tôt, vous aurez déjà en main votre carte avantages lorsque l'assurance entrera en vigueur.

Si vous continuez de participer à un autre régime collectif d'assurance maladie et désirez coordonner les indemnités avec votre régime des MRA, **aucune preuve d'assurabilité n'est exigée si vous présentez une demande dans les 60 jours suivant votre départ à la retraite.**

Je viens de prendre ma retraite.

Aucune preuve d'assurabilité n'est exigée si vous demandez l'assurance du régime des MRA dans les 60 jours de la fin de votre assurance maladie collective.

Je suis déjà à la retraite et je veux passer d'un autre régime collectif d'assurance au régime des MRA.

Si vous désirez passer au régime des MRA (même à partir d'un autre régime collectif d'assurance maladie pour personne retraitée), **vous pouvez faire une demande dans les 60 jours de la fin de votre assurance maladie collective actuelle, sans présenter de preuve d'assurabilité.** Il n'y a pas d'âge limite pour passer au régime des MRA.

Je n'avais pas d'assurance maladie collective ces 60 derniers jours.

Si vous demandez l'assurance pour personne retraitée plus de 60 jours après la fin de votre assurance maladie collective, **on exige une preuve d'assurabilité.**

Je travaille toujours ou je suis semi-retraité.

Même si votre régime actuel ne prend pas fin, vous pouvez tout de même demander l'assurance du régime des MRA et coordonner les indemnités. **On exige une preuve d'assurabilité.**

RÉGIME STANDARD 4000

L'assurance comprend :

Indemnité de médicaments de 4 000 \$

- On rembourse 85 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 4 000 \$ par personne, par année civile.
- Aucune franchise.
- Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.
- Vous assumez les frais d'ordonnance.
- **Économisez davantage** en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. **On vous rembourse 100 %** du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

À noter : il n'est pas possible d'avoir recours à ce moyen d'économiser au Québec.

Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

- Services paramédicaux — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 250 \$ par personne, par année civile.
- Soins de la vue — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 375 \$ par personne, par période de deux années civiles.
- Frais d'hospitalisation — remboursement de 100 % des frais d'hospitalisation en chambre à deux lits, sans limite.
- Assurance voyage de luxe couvrant **jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimité par année civile!** Détails à la page 12.
- Accès au programme Assistance soins aux aînés^{MC}, à FeelingBetterNow[®], au programme de bourses d'études du RAEO, à CAREpath, programme d'assistance pour le cancer^{MC} et au programme de rabais Edvantage. Détails aux pages 20 et 21.

Notes :

Ce régime très complet comporte une indemnité de médicaments sur ordonnance de 4 000 \$ par personne, par année civile. Parce qu'il inclut une excellente assurance maladie complémentaire, une indemnité de frais d'hospitalisation illimitée et l'assurance voyage de luxe, c'est le choix de nombreux membres du secteur de l'éducation.





Primes mensuelles

(y compris l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite et l'assurance voyage de luxe)

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Médicaments – maximum de 4 000 \$ par personne, par année civile

Personne seule 133,90 \$

Couple 263,31 \$

Famille 312,57 \$

RÉGIME PRESTIGE 2500

L'assurance comprend :

Indemnité de médicaments de 2 500 \$

- Remboursement de 80 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 2 500 \$ par personne, par année civile.
- Aucune franchise.
- Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.
- Vous assumez les frais d'ordonnance.
- **Économisez davantage** en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. **On vous rembourse 100 %** du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

À noter : il n'est pas possible d'avoir recours à ce moyen d'économiser au Québec.

Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

- Services paramédicaux — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 250 \$ par personne, par année civile.
- Soins de la vue — remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par personne, par période de deux années civiles.
- Frais d'hospitalisation — remboursement de 80 % des frais d'hospitalisation en chambre à deux lits, sans limite.
- Assurance voyage de luxe couvrant **jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimité par année civile!** Détails à la page 12.
- Accès au programme Assistance soins aux aînés^{MC}, à FeelingBetterNow®, au programme de bourses d'études du RAEQ, à CAREpath, programme d'assistance pour le cancer^{MC} et au programme de rabais Edvantage. Détails aux pages 20 et 21.

Notes :

Le régime Prestige 2500 est le régime idéal pour les personnes qui ont besoin d'une indemnité de frais de médicaments relativement peu élevée, mais qui veulent toutes les autres indemnités d'assurance maladie complémentaire, l'assurance voyage de luxe et la possibilité d'ajouter l'assurance dentaire.





Primes mensuelles

(y compris l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite et l'assurance voyage de luxe)

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Médicaments – maximum de 2 500 \$ par personne, par année civile

Personne seule	110,61 \$
Couple	211,47 \$
Famille	256,35 \$

RÉGIME PRESTIGE 750

L'assurance comprend :

Indemnité de médicaments de 750 \$

- On rembourse 80 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 750 \$ par personne, par année civile.
- Aucune franchise.
- Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.
- Vous assumez les frais d'ordonnance.
- **Économisez davantage** en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. **On vous rembourse 100 %** du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

À noter : il n'est pas possible d'avoir recours à ce moyen d'économiser au Québec.

Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

- Services paramédicaux — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 250 \$ par personne, par année civile.
- Soins de la vue — remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par personne, par période de deux années civiles.
- Assurance voyage de luxe couvrant **jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimité par année**. Détails à la page 12.
- Accès au programme Assistance soins aux aînés^{MC}, à FeelingBetterNow[®], au programme de bourses d'études du RAEO, à CAREpath, programme d'assistance pour le cancer^{MC} et au programme de rabais Edvantage. Détails aux pages 20 et 21.

Notes :

(Plus de détails dans le tableau comparatif, pages 14 et 15.)

Le régime Prestige 750 est le régime de choix pour les personnes qui ont besoin d'une indemnité de frais de médicaments peu élevée, mais qui veulent toutes les autres indemnités d'assurance maladie complémentaire, l'assurance voyage de luxe et la possibilité d'ajouter l'assurance dentaire.





Primes mensuelles

(y compris l'assurance voyage de luxe)

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Médicaments – maximum de 750 \$ par personne, par année civile

Personne seule 80,96 \$

Couple 154,28 \$

Famille 185,56 \$

Pour en savoir plus sur la façon dont la couverture pourrait avoir été affectée par la pandémie de COVID-19, rendez-vous à : raeo.com/MRA-covid



ASSURANCE VOYAGE

Comprise dans tous les régimes des MRA sans prime supplémentaire

L'assurance voyage de luxe est comprise dans le prix de l'assurance maladie de tous les régimes de la famille du régime des MRA. Dans la plupart des cas, cela signifie que vous n'avez pas à prendre une assurance voyage supplémentaire pour aller à l'extérieur de la province ou du pays.

Soins médicaux d'urgence en voyage

- Jusqu'à **2 000 000 \$ par personne**, par voyage, lors de voyages à l'extérieur de votre province de résidence.
- La couverture est valide pour les voyages de **jusqu'à 95 jours consécutifs**; nombre illimité de voyages par année.

Annulation ou interruption de voyage

- Jusqu'à **6 000 \$ par personne**, par voyage, de frais non remboursables et non transférables payés à l'avance pour des choses non utilisées, si vous êtes incapable d'entreprendre ou de continuer un voyage parce que vous-même ou un membre de votre famille immédiate ou de votre famille étendue (selon la définition du contrat) décédez, contractez une maladie ou êtes grièvement blessé.
- L'indemnité pour annulation ou interruption de voyage ne s'applique pas si vous partez avant la date d'entrée en vigueur de votre contrat du régime des MRA. Toutefois, s'il y a interruption du voyage, l'assurance couvrira le prix du vol de retour si ces frais sont engagés après l'entrée en vigueur du régime des MRA.

Aide en cas d'urgence, 24 heures sur 24

À l'étranger, vous disposez d'une aide en cas d'urgence, 24 heures sur 24. Parmi les services couverts, on compte : le paiement des honoraires médicaux, la mise en rapport avec des fournisseurs de soins de santé, le transport, la

communication avec la famille et le médecin, et la garde sur les lieux des personnes à charge. En cas d'hospitalisation, on coordonnera le retour à la maison pour les enfants ou les petits-enfants à charge de moins de 16 ans qui sont laissés sans supervision et on en paiera les frais. Si un accompagnateur qualifié doit accompagner les enfants, l'assurance couvrira ses frais de transport aller-retour.

Avant de partir :

- Si vous partez avant l'entrée en vigueur de votre police, l'assurance voyage vous couvrira à partir de la date d'entrée en vigueur de votre régime des MRA. La période de 95 jours commence le jour de votre départ.
- Lors du traitement des demandes de règlement, on utilise des pratiques administratives standard pour déterminer si la personne assurée était cliniquement stable au moment de l'incident. Comme les décisions sur l'admissibilité des demandes de règlement sont prises après le dépôt de la demande, le RAEO ne peut pas garantir avant votre départ que les demandes de règlement liées à votre problème de santé préexistant seront admissibles.
- Dans tout contrat d'assurance, il est essentiel de vérifier la couverture en détail pour savoir ce qui est couvert. Vous trouverez des renseignements complets sur les garanties et les exclusions de l'assurance voyage de luxe du régime des MRA en ligne au raeo.com/Pour-la-retraite/Assurance-voyage.

Accès à une assurance voyage complémentaire de premier plan auprès de 21st Century Travel Insurance pour les voyages de plus de 95 jours consécutifs. Pour obtenir davantage d'information, rendez-vous au raeo.com/mra ou appelez 21st Century Travel Insurance au **1-800-567-0021**.



ASSURANCE DENTAIRE

L'assurance dentaire est facultative

L'assurance dentaire du régime des MRA couvre les examens réguliers, les soins préventifs et de nombreux procédés plus compliqués comme on l'indique ci-dessous. **Remboursement en fonction du guide des tarifs des actes bucco-dentaires de l'Ontario Dental Association à l'intention des praticiens généralistes pour l'année en cours.**

L'assurance couvre :

Indemnité pour soins de base et soins préventifs*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour les examens dentaires, les extractions, les obturations, les radiographies, le détartrage et surfaçage radiculaire jusqu'à un total combiné de 12 unités de temps, le nettoyage et les actes préventifs, sans maximum global. Les examens périodiques sont limités à une fois tous les neuf mois, à partir du dernier rendez-vous.

Indemnité pour restaurations de base*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour les traitements radiculaires (endodontie) et le traitement des maladies des gencives (parodontie), jusqu'à un maximum combiné de 750 \$ par année.

Indemnité pour restaurations majeures*

Remboursement de 50 % des frais admissibles pour les couronnes, les ponts, les implants et les dentiers, jusqu'à un maximum combiné de 700 \$ par année.

Indemnité pour soins des prothèses dentaires*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour le rebasage et le regarnissage de prothèses dentaires, à raison d'un traitement par année par mâchoire.

*Certaines conditions s'appliquent.

Possibilité d'ajouter l'assurance dentaire n'importe quand!

Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire en tout temps. Vous pouvez présenter les demandes de règlement dès que l'assurance est en vigueur. La seule exigence est que vous conserviez votre assurance pendant au moins 12 mois après l'ajout de l'assurance dentaire à votre régime. Si vous décidez de résilier votre assurance dentaire après la période obligatoire de 12 mois, vous devrez attendre 24 mois avant de souscrire cette assurance à nouveau.

Primes mensuelles

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Personne seule	68,81 \$
Couple	136,19 \$
Famille	166,43 \$

Notes :

COMPARAISON DES RÉGIMES

À noter : Les montants indiqués sont par personne, à moins d'indication contraire.

Garantie	Information sur l'assurance	Régime standard 4000	Régime Prestige 2500	Régime Prestige 750
Médicaments sur ordonnance Plafonds annuels	Tous les maximums pour frais de médicaments sur ordonnance sont des maximums par personne, par année civile. Vous assumez les frais d'ordonnance.	4 000 \$	2 500 \$	750 \$
Remboursement	Pourcentage de remboursement des frais de médicaments sur ordonnance. Si on prescrit un médicament de marque plutôt qu'un médicament générique en raison d'effets secondaires ou d'échec thérapeutique, votre médecin devra remplir le formulaire Demande d'approbation de remboursement d'un médicament de marque. Rendez-vous au raeo.com/formulaires pour télécharger le formulaire.	85 %	80 %	80 %
Dysfonction sexuelle		Inclus dans le maximum annuel pour médicaments sur ordonnance à concurrence de 750 \$.	Inclus dans le maximum annuel pour médicaments sur ordonnance à concurrence de 750 \$.	Inclus dans le maximum annuel pour médicaments sur ordonnance à concurrence de 750 \$.
Programme de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada	Économisez davantage en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. On vous rembourse 100 % du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). À noter : il n'est pas possible d'avoir recours à ce moyen d'économiser au Québec.			
Soins de la vue	Couverture pour l'achat et la réparation de verres correcteurs et de montures, de lunettes de soleil sur ordonnance et de verres de contact ou pour la chirurgie au laser.	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 375 \$ par période de deux années civiles.	Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par période de deux années civiles.	Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par période de deux années civiles.
Indemnité supplémentaire après une opération de la cataracte	Couverture des cristallins artificiels, des verres de contact ou des lunettes après une opération de la cataracte.	Remboursement de 80 % à concurrence de 375 \$ la vie durant.	Remboursement de 100 % à concurrence de 300 \$ la vie durant.	Remboursement de 100 % à concurrence de 300 \$ la vie durant.
Frais d'hospitalisation	L'indemnité de frais d'hospitalisation comporte une prestation d'hospitalisation qui vous procure 10 \$ par jour, à concurrence de 100 \$ par séjour, pour couvrir d'autres frais tels les frais de téléphone, de téléviseur et de stationnement, si aucune chambre à deux lits n'est disponible.	Indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits illimitée; remboursement de 100 %.	Indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits illimitée; remboursement de 80 %.	Non comprise.

Compris dans tous les régimes des MRA (des plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels peuvent s'appliquer à l'assurance maladie complémentaire).

Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 250 \$ par année civile. Couverture des services des praticiennes et des praticiens agréés des domaines suivants (une fois atteint le maximum de votre régime provincial d'assurance maladie, s'il y a lieu) :

Services paramédicaux

- Chiropractie
- Podiatrie
- Podologie
- Massothérapie (praticien accrédité)*
- Psychologie
- Thérapie familiale par un thérapeute accrédité
- Travail social
- Ostéopathie
- Physiothérapie
- Orthophonie
- Conseils en nutrition donnés par un diététiste
- Homéopathie
- Naturopathie
- Shiatsu*
- Réflexologie effectuée par un réflexologue
- Acupuncture si les traitements sont donnés par un chiropraticien, un physiothérapeute, un naturopathe ou un acupuncteur
- Psychothérapie

*Les traitements de massothérapie et de shiatsu doivent être autorisés par écrit par le médecin traitant. **À noter** : Il y a des maximums par visite pour les services paramédicaux. Il est bon de comparer les tarifs avant de choisir des services pour réduire le montant que vous avez à déboursier. Rendez-vous au raeo.com/max-visite pour en savoir plus.

Comprise dans tous les régimes des MRA

(Des plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels peuvent s'appliquer à l'assurance maladie complémentaire).

Prothèses auditives	Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 1 500 \$ par période de trois années civiles. Remboursement des frais admissibles pour l'achat et la réparation des prothèses auditives après demande auprès du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels.
Orthèses fabriquées sur mesure	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 500 \$ par période de deux années civiles. Limite d'une paire par période. Les orthèses fabriquées sur mesure doivent être prescrites par un médecin/podiatre/podologue à la suite d'un examen biomécanique et d'une analyse de la démarche.
Chaussures orthopédiques fabriquées sur mesure	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de deux paires de chaussures par année civile. Le coût des modifications et des ajustements à des chaussures de série est admissible.
Fournitures pour incontinence	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 750 \$ par année civile. On exige une autorisation écrite du médecin traitant.
Bas de contention	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 950 \$ par année civile, sous réserve des frais raisonnables et d'usage par paire. La couverture s'applique uniquement aux bas ayant un facteur de compression minimum de 20 à 30 mm Hg. À noter : Des plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels s'appliquent.
Assurance voyage de luxe	L'assurance voyage de luxe est comprise dans le prix de l'assurance maladie de tous les régimes de la famille du régime des MRA. L'assurance est valide pour les voyages de jusqu'à 95 jours consécutifs et couvre les frais médicaux d'urgence à concurrence de 2 000 000 \$ par personne, par voyage. L'assurance pourrait vous rembourser jusqu'à 6 000 \$ pour l'annulation ou l'interruption d'un voyage. Détails à la page 12.
Examens de la vue	L'assurance couvre 80 % du coût des examens de la vue, à concurrence de 125 \$ par période de deux années civiles. L'assurance couvre 80 % du coût des tomographies rétinienne (HRT), à concurrence de 125 \$ par période de deux années civiles.
Tests auditifs	L'assurance couvre 100 % du coût des tests auditifs, à concurrence de 75 \$ par année civile.
Aides au sommeil	Remboursement de 80% des frais admissibles; couverture pour le solde de 25 % du coût des appareils de ventilation spontanée à pression expiratoire positive après demande auprès du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels. Les fournitures nécessaires pour l'appareil sont aussi couvertes selon les normes suivantes : masque, casque, boyau, canule, joint d'étanchéité en mousse et oreiller - une fois tous les 12 mois. Filtres - maximum de trois paquets de cinq tous les 12 mois. Humidificateur - une fois tous les 24 mois.
Articles de confort et de commodité	Remboursement de 80 % des frais admissibles, à concurrence de 200 \$ par personne, par année civile, pour des articles d'appui post-opératoire tels que les produits Obus Forme, les aides pour la baignoire, etc. après une chirurgie (y compris après un traitement en consultation externe telle une chirurgie ambulatoire), pourvu que les achats soient effectués dans les 30 jours qui suivent le retour d'articles obtenus dans le cadre d'un programme de prêt offert par des organismes tels les Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), la Croix-Rouge, etc.
Services diagnostiques	Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couverture des tests effectués à l'extérieur de l'hôpital sous la direction d'un médecin (p. ex., test de CEA, CA 125 pour les femmes et PSA pour les hommes). Si votre médecin demande un test diagnostique jugé « médicalement nécessaire », le régime public en couvrira le coût. Les critères d'obtention d'une couverture varient d'une province à l'autre.
Dommages accidentels aux dents	Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couvre les dommages causés par un coup porté accidentellement à la bouche. Cette garantie ne couvre pas les blessures causées par l'introduction, sciemment ou involontairement, d'un objet dans la bouche.
Ambulance	Remboursement de 80 % des frais qui dépassent le plafond prévu par votre régime provincial d'assurance maladie.
Soins infirmiers particuliers	Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couverture des services d'une infirmière autorisée (IA), d'une infirmière auxiliaire autorisée (IAA), d'une infirmière auxiliaire diplômée (IAD) ou d'une infirmière auxiliaire licenciée (IAL) à concurrence de 2 000 \$ par personne, par année civile.
Soins à domicile	Remboursement de 80 %, à concurrence de 75 \$ par jour et d'un maximum de 30 jours suivant un séjour d'au moins 24 heures dans un hôpital de soins actifs, ou à concurrence d'un maximum de 3 jours suivant une chirurgie ambulatoire non facultative. Cette indemnité vise à couvrir les soins de convalescence à domicile, particulièrement pour l'aide à l'égard des activités de la vie quotidienne.
Fournitures et appareils médicaux et aides fonctionnelles	Remboursement de 80 % des frais admissibles; couverture courante pour les articles médicaux nécessaires, tels les lits d'hôpitaux, les béquilles et les cannes, le matériel à oxygène, etc., ainsi que pour les fournitures et les aides fonctionnelles, notamment les bandages chirurgicaux, les pansements, les barres d'appui, les chaises d'aisance, etc., lorsque le médecin traitant les autorise par écrit.
Prothèses	Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couverture pour divers articles, notamment les membres artificiels, les prothèses oculaires, les attelles, les plâtres pour le torse, les collets cervicaux, les éclisses (une fois tous les 24 mois par partie du corps), etc. L'indemnité pour prothèse capillaire est limitée à 750 \$ la vie durant.

COMPARAISON DES TARIFS

Primes mensuelles d'assurance maladie

	Régime Standard 2500	Régime Prestige 2500	Régime Prestige 750
	Indemnité annuelle de médicaments 4 000 \$ (comprend une indemnité illimitée d'hospitalisation en chambre à deux lits avec remboursement de 100 %)	Indemnité annuelle de médicaments 2 500 \$ (comprend une indemnité illimitée d'hospitalisation en chambre à deux lits avec remboursement de 80 %)	Indemnité annuelle de médicaments 750 \$
Personne seule	133,90 \$	110,61 \$	80,96 \$
Couple	263,31 \$	211,47 \$	154,28 \$
Famille	312,57 \$	256,35 \$	185,56 \$

Les primes des résidents du Québec pourraient varier. Appelez le RAEO pour connaître le montant de vos primes mensuelles.

Primes mensuelles de l'assurance dentaire

Garantie facultative. Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire à tous les régime des MRA.

Personne seule	Couple	Famille
68,81 \$	136,19 \$	166,43 \$

L'assurance pour couple ne s'applique pas uniquement aux conjoints. Si vous n'avez pas de conjoint admissible, vous et un enfant à charge pouvez bénéficier du tarif pour couple. Maximum d'un contrat par membre. Il n'y a ni taxe de vente provinciale (TVP) ni taxe de vente harmonisée (TVH) sur les primes du régime des MRA. Les primes qui paraissent dans le Guide 2020 du régime des MRA sont valables du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Le Guide régime des MRA renferme un sommaire des caractéristiques importantes de nos régimes. Ce n'est pas un contrat. Après l'inscription, vous recevrez un contrat complet énonçant toutes les dispositions pertinentes. Seules les dispositions du contrat ont force exécutoire.

PROPOSITION DU RÉGIME DES MRA

Poster à l'adresse suivante : CP 218, Waterloo (Ontario) N2J 3Z9 | Télécopieur : 1-888-646-3842

Le régime est administré par le RAEO et l'assurance est souscrite par la Financière Manuvie. **Prière d'écrire en lettres moulées et d'utiliser un stylo à bille.**

Partie A | Renseignements généraux

Date de naissance jj mm aa	Proposant - Nom de famille	Prénom	Initiale du second prénom
Adresse		App.	Sexe
Ville	Province	Code postal 	
Téléphone (domicile)	Téléphone (autre)	Adresse électronique	
Je préfère recevoir toute correspondance en : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais			

Prénoms (Indiquer le nom de famille s'il diffère de celui du proposant)	Date de naissance jj mm aa	Sexe	Remplir cette partie si vous avez un étudiant à charge admissible âgé de plus de 21 ans.		
Conjoint/conjointe/partenaire	jj mm aa		Début de l'année scolaire	Fin de l'année scolaire	Nom de l'établissement d'enseignement
Enfant à charge	jj mm aa				
Enfant à charge	jj mm aa				
Enfant à charge	jj mm aa				
Coordination des prestations Est-ce que vous-même, votre conjoint ou vos personnes à charge êtes couverts par un autre régime?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom de l'autre assureur	Police/groupe n°	Numéro de certificat/matricule	

Partie B | Admissibilité

Je souhaite souscrire l'assurance du RAER à compter du : 01 mm aa					
Il y a moins de 60 jours : Si vous choisissez l'une des trois options ci-dessous, veuillez remplir les données sur la police dans l'encadré or ci-dessous.					
<input type="checkbox"/>	J'étais assuré.e à titre de membre actif d'un régime collectif d'assurance maladie.	Date d'expiration du contrat	jj	mm	aa
<input type="checkbox"/>	J'étais assuré.e à titre de membre retraité aux termes d'un régime collectif d'assurance maladie.	Date d'expiration du contrat	jj	mm	aa
<input type="checkbox"/>	Mon régime actuel ne prend pas fin, je compte coordonner les indemnités.	Veuillez appeler le RAEO ou vous rendre au raeo.com/formulaires pour télécharger le formulaire de proposition et le formulaire Demande d'assurance et preuve d'assurabilité (RAER/Régime des MRA).			
Police/groupe n°			Certificat/matricule n°		
Nom de l'assureur					
<input type="checkbox"/>	Je n'avais pas d'assurance maladie collective ces 60 derniers jours.	Veuillez appeler le RAEO ou vous rendre au raeo.com/formulaires pour télécharger le formulaire de proposition et le formulaire Demande d'assurance et preuve d'assurabilité (RAER/Régime des MRA).			

Partie C Choix de la couverture	(Choisir l'une des options ci-dessous et fournir les renseignements demandés.)	Prime mensuelle
Régime Standard 4000	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	
Assurance maladie complémentaire	Maximum de 4 000 \$ pour médicaments sur ordonnance.	\$
Assurance dentaire (facultative)	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	\$
Prime totale (somme de toutes les options)		\$
Régime Prestige 2500	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	
Assurance maladie complémentaire	Maximum de 2 500 \$ pour médicaments sur ordonnance.	\$
Assurance dentaire (facultative)	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	\$
Prime totale (somme de toutes les options)		\$
Régime Prestige 750	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	
Assurance maladie complémentaire	Maximum de 750 \$ pour médicaments sur ordonnance.	\$
Assurance dentaire (facultative)	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	\$
Prime totale (somme de toutes les options)		\$
Assurance dentaire uniquement	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	\$

Partie D | Autorisation et choix de la modalité de paiement (Choisir **UNE** modalité de paiement et signer à l'endroit approprié.)

Je demande l'adhésion à l'assurance (l'« assurance ») et je certifie par la présente que les renseignements fournis sont exacts et complets. J'autorise le RAEO et son assureur à recueillir les renseignements personnels pertinents pour ma demande, y compris les renseignements sur ma santé, (les « renseignements »), à les utiliser, les mettre à jour et les communiquer dans le but de déterminer mon admissibilité au régime, d'administrer le régime, de me fournir les services courants, de nous protéger les uns et les autres contre les erreurs et les fraudes et, enfin, de respecter diverses exigences juridiques (les « fins poursuivies »). J'ai l'autorisation de consentir à la collecte, l'utilisation, la mise à jour et la divulgation de renseignements au sujet de mes personnes à charge (mon conjoint, ma conjointe, mes enfants à charge), s'il y a lieu, pour les fins poursuivies. J'accepte que les renseignements fournis dans cette proposition soient communiqués à l'assureur et que l'assurance ne prenne effet qu'une fois que l'assureur l'aura approuvée. Je reconnais que si des renseignements faux, incomplets ou trompeurs sont fournis à l'appui de cette proposition, l'assurance peut m'être refusée ou prendre fin en tout temps. La présente autorisation reste valide jusqu'à ce que je l'annule par écrit.

Modalité A – Retenues automatiques sur la pension pour les personnes qui touchent une pension du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Je demande par la présente l'assurance au titre du Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants retraités du RAEO et j'ordonne au conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario de retenir les primes sur ma pension et de les verser conformément aux dispositions contractuelles. Je reconnais que le montant de la prime peut changer en raison de changements que je choisis de faire ou lors du renouvellement de mon assurance. Le RAEO rajustera alors automatiquement le montant de la retenue faite sur ma pension en fonction de la nouvelle prime et je renonce à mon droit de recevoir toute autre forme d'avis concernant un changement de prime. En cas de refus d'un paiement pour une raison quelconque, on m'avisera et le montant en souffrance sera retenu automatiquement sur ma pension le mois suivant. Je consens à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de tous les renseignements requis pour l'administration de ce régime, notamment de renseignements personnels tels mon numéro d'assurance sociale (NAS).

NAS _____ Signature X _____ Date (jj/mm/aa) _____

OU

Modalité B – Prélèvements mensuels automatiques sur le compte

Je soussigné.e (le « payeur »), autorise par la présente le RAEO à prélever sur mon compte le ou vers le premier de chaque mois le montant nécessaire au paiement des primes mensuelles, des primes révisées et de toute autre somme exigible. Si mon institution financière refuse un prélèvement pour une raison quelconque, par exemple une insuffisance de fonds, le RAEO pourrait ajouter au solde payable des frais d'administration pour chaque prélèvement refusé. En cas de refus d'un paiement pour une raison quelconque, on m'avisera et le montant en souffrance sera prélevé automatiquement sur mon compte le mois suivant. Le RAEO peut mettre fin à l'assurance si un prélèvement est refusé pour une raison quelconque et l'institution financière ne saurait être tenue responsable dans une telle éventualité. Je reconnais que le montant de la prime peut changer en raison de changements que je choisis de faire ou lors du renouvellement de mon assurance. Le RAEO rajustera alors automatiquement le montant du prélèvement fait sur mon compte en fonction de la nouvelle prime et je renonce à mon droit de recevoir toute autre forme d'avis concernant un changement de prime. La présente autorisation reste valide jusqu'à ce que je l'annule par écrit en donnant un préavis d'au moins dix jours ouvrables avant la date du prélèvement automatique suivant. Je reconnais que l'annulation de cette autorisation ne me libère pas de mes obligations relativement au paiement de toute somme due au RAEO. Le paiement de toute somme due doit alors être effectué par un moyen acceptable au RAEO.

Si un prélèvement n'est pas conforme à cette entente, j'ai certaines voies de recours. Par exemple, j'ai le droit d'obtenir le remboursement de tout prélèvement non autorisé ou non conforme à cette entente de prélèvements automatiques. Pour en savoir plus à propos de mes voies de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou me rendre sur www.cdnpay.ca. Je garantis au RAEO de façon continue que toutes les personnes autorisées à signer à l'égard de ce compte ont consenti à cette entente de PAC, qu'elles acceptent tous les termes de l'entente et que les renseignements donnés à l'égard de cette entente de PAC sont exacts et complets. Je m'engage à aviser le RAEO de tout changement à mes données bancaires, notamment de tout changement de nom, au moins dix (10) jours ouvrables avant la date du prélèvement automatique suivant.

Genre de compte : Épargne Chèques **Un chèque marqué « nul » DOIT accompagner cette proposition.**

S'agit-il d'un compte conjoint n'exigeant qu'une seule signature? Oui Non **Si deux signatures sont exigées, les deux personnes doivent signer ce formulaire.**

Signature X _____ X _____ Date (jj/mm/aa) _____

Lorsque vous achetez un régime d'assurance maladie des MRA, vous devenez automatiquement membre de l'Organisation des MRA (mise sur pied par l'OSSTF/FEESO). La FEESO exige une cotisation de 50 \$ qui est prélevée en janvier de chaque année, en même temps que la prime d'assurance maladie. Si vous devenez membre des MRA en cours d'année, aucune cotisation n'est exigée jusqu'au mois de janvier qui suit.

Quel est votre Plan de vie?

Même à la retraite, vous avez toujours besoin d'assurance vie!

Un Plan de vie du RAEO peut aider à :

- couvrir vos derniers frais
- payer votre prêt
- préserver la sécurité financière de votre famille
- laisser un héritage à vos êtres chers



Informez-vous au raeo.com/plandevie



Assistance soins aux aînés

Le programme Assistance soins aux aînés vous met en contact avec une infirmière qui vous aide à comprendre et à faire le tour de vos options de soins pour aînés.

Assistance pour le cancer

Le Programme d'assistance pour le cancer offre des réponses, des conseils et un soutien. Nous sommes là avec vous à chacune des étapes de votre traitement et de votre rétablissement.



www.raeo.com/RAERavantages
1.800.290.5106

Bayshore
Soins de santé

Si les personnes à votre charge et vous-même prenez des médicaments d'entretien...



Inscrivez-vous à la pharmacie d'Express Scripts Canada pour obtenir les services suivants :

- ✘ Honoraires professionnels de 6,99 \$
- ✘ Livraison le samedi sur demande
- ✘ Rappels de renouvellement
- ✘ Pharmaciens sur appel 24/7
- ✘ Application mobile
- ✘ Emballage spécial si vous prenez plusieurs médicaments

 Inscrivez-vous EN LIGNE à l'adresse pharmacy.express-scripts.ca/fr/raeo

Pour en savoir davantage, visitez le pharmacy.express-scripts.ca/fr/raeo

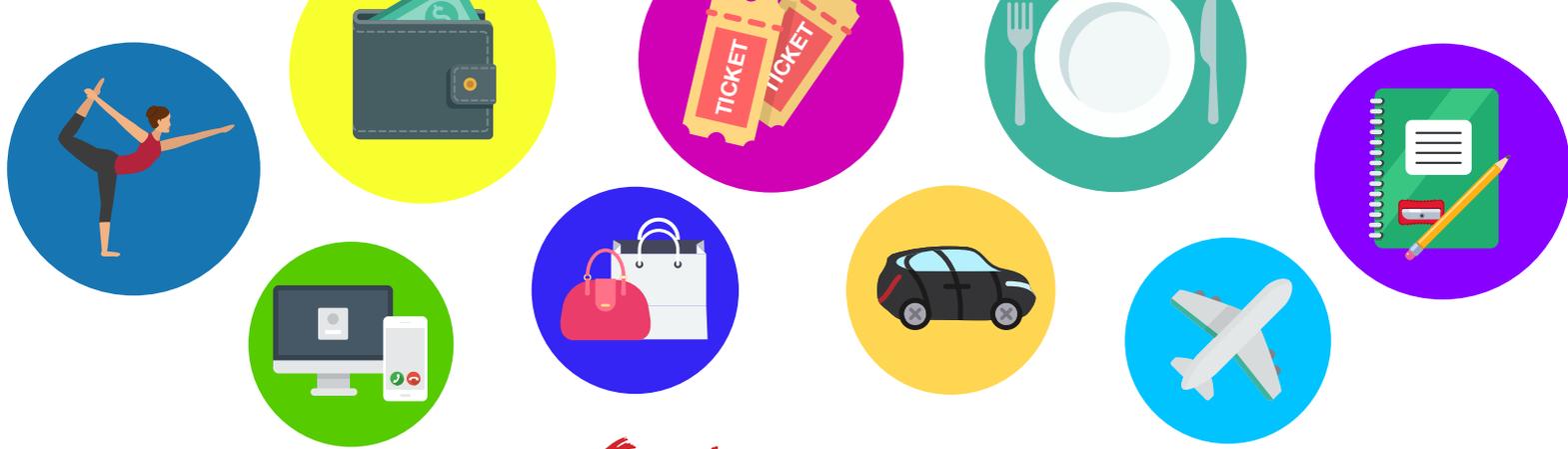
Les résidents du Québec ont accès aux services de PharmaGO. Visitez le www.pharmago.ca pour en savoir davantage.

Pharmacie d'Express Scripts Canada^{MD}

express-scripts.ca/fr  @ExpressRxCanada  Express Scripts Canada  Express Scripts Canada



OTIP RAO[®]



Edvantage®

**Vous prévoyez des vacances ou une journée au spa?
Vous rénovez? Vous cherchez à payer moins cher pour le téléphone?
Edvantage peut vous aider pour toutes ces choses et bien d'autres!**

Commencez à économiser sans tarder! edvantage.ca/economisez



1 500 \$ de plus tomberaient à pic pour payer les frais de scolarité de quelqu'un que vous connaissez?

Si vous possédez une assurance du RAEO et que vous-même ou un membre de votre famille (p. ex. un enfant, un petit-enfant, un neveu, une nièce, une tante, un oncle, une sœur, un frère, votre conjoint, etc.) ferez des études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel lors de l'année scolaire qui vient, inscrivez-vous en ligne et vous pourriez gagner une bourse d'études du RAEO.

Nous accordons chaque année des bourses d'études de 1 500 \$ chacune. La date limite pour présenter une demande est toujours le 15 juin.

Rendez-vous au raeo.com/bourse pour en savoir davantage!



FeelingBetterNow®

Faire le lien entre les problèmes de santé mentale et les solutions

Prenez votre santé mentale en main!

Voici une toute nouvelle approche de la gestion de la santé émotionnelle et mentale.

- Évaluations conviviales des risques pour la santé mentale
- Plans d'action personnalisés
- Accès aux ressources de soutien en santé mentale

Commencez: www.feelingbetternow.com/otip



PRÉPARATION À LA RETRAITE : LISTE DE VÉRIFICATION

Préparation à la retraite

- Communiquez avec le RREO (Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario) au otpp.com/fr ou OMERS (Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario) au omers.com. Il vous faut un mot de passe pour avoir accès à votre compte. Réunissez les documents nécessaires : extrait de naissance, permis de mariage, extrait de naissance de votre conjointe ou conjoint, etc.
- Envoyez une lettre donnant avis de votre retraite à votre employeur.
- Demandez l'assurance pour personne retraitée du régime des MRA (assurance maladie, dentaire et voyage).
- Décidez quoi faire à l'égard de l'assurance vie – mettez à jour vos désignations de bénéficiaire.
- Mettez à jour ou créez un testament et des procurations relatives aux biens et aux soins de la personne.
- Communiquez avec votre courtier d'assurance pour l'aviser de votre situation vis-à-vis la retraite.

Planification financière

- Régime enregistré d'épargne-retraite, compte d'épargne libre d'impôt, stratégie de réduction de l'impôt.
- Déterminez quand vous demanderez la pension du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse.
- Réduisez vos dettes.

Facteurs de style de vie

- Prenez des dispositions pour vos funérailles, notez vos mots de passe et vos coffrets de sûreté.
- Avez-vous des passe-temps ou des activités que vous souhaitez reprendre?
- Comment allez-vous maintenir vos contacts sociaux?
- Aimeriez-vous faire un autre travail quelconque?
- Comment comptez-vous demeurer physiquement et mentalement actif?





Là où le personnel retraité du secteur de l'éducation économise sur l'assurance automobile et habitation.

Offre exclusive au personnel retraité du secteur de l'éducation :

- Économisez jusqu'à 25 % sur l'assurance automobile
- Profitez de jusqu'à 50 % de réduction sur votre assurance habitation en assurant votre maison et votre voiture au RAEO*



Continuez à bénéficier de tarifs de groupe exclusifs et de couvertures spécialisées durant la retraite!

Pour obtenir un devis d'assurance auto ou habitation, rendez-vous au www.raeo.com/MRA21 ou appelez le 1-866-605-6847

* La réduction d'au plus 50 % est valide une seule fois et est appliquée seulement à la prime de l'assurance habitation si le membre admissible détient de l'assurance habitation et de l'assurance automobile souscrites par la Compagnie d'Assurance Traders Générale, une société membre du groupe Aviva Canada. Le RAEO et Traders/Aviva se réservent le droit de retirer cette offre en tout temps. Pour avoir droit à cette réduction, vous devez résider en Ontario. REMARQUE : Veuillez communiquer avec le RAEO pour en savoir plus sur toutes les conditions d'admissibilité qui pourraient s'appliquer.